

Avant le lancement des travaux, merci de prendre contact avec la chargée de mission OPAH du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :

Emmanuelle HELIARD

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

7, rue de la gare - 18260 Vailly sur Sauldre

Tel : 02 48 73 99 01

emmanuelle.heliard@pays-sancerre-sologne.com



www.pays-sancerre-sologne.com

Les aides de l'Anah sont cumulables avec les crédits d'impôt et l'éco-prêt à taux zéro sous réserve que l'entreprise soit labélisée Reconnue Garante de l'Environnement (RGE).

Communes concernées : Achères, Argent-sur-Sauldre, Assigny, Aubigny-sur-Nère, Aubinges, Bannay, Barlieu, Belleville-sur-Loire, Blancafort, Boulleret, Brinon-sur-Sauldre, Bué, Clémont, Concessault, Couargues, Crézancy-en-Sancerre, Dampierre-en-Crot, Ennordres, Feux, Gardfort, Henrichemont, Humbligny, Ivoy-le-Pré, Jalognes, Jars, La Chapelle d'Angillon, La Chapelotte, Le Noyer, Léré, Menetou-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, Ménétréol-sur-Sauldre, Méry-ès-Bois, Montigny, Morogues, Nançay, Neuilly-en-Sancerre, Neuvy-Deux-Clochers, Neuvy-sur-Barangeon, Oizon, Presly, Saint-Bouize, Saint-Céols, Saint-Satur, Sainte-Gemme-en-Sancerrois, Sainte-Montaine, Sancerre, Santranges, Savigny-en-Sancerre, Sens-Beaujeu, Subligny, Sury-en-Vaux, Sury-ès-Bois, Sury-Près-Léré, Thauvenay, Thou, Vailly-sur-Sauldre, Veaugues, Verdigny, Villegenon, Vinon, Vouzeron.

Partenaires à contacter :

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Cher à Bourges, tel : 02 46 08 11 02,

cher@infoenergie-centre.org

Agence Nationale de l'Habitat, tel : 02 34 34 62 97, www.anah.fr

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, tel : 02 48 50 75 18 www.caue18.archi.fr



Dernière mise à jour le : 25/10/2017



Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

jusqu'au 2 décembre 2018

L'OPAH, véritable coup de pouce pour rénover votre logement ...

Subventions de **20%** à **70%** du montant TTC des travaux*



Attention !!!
Opération prolongée
jusqu'au
2 décembre 2018

*sous réserve du respect des conditions d'éligibilités de l'ANAH

Accompagnement gratuit pour définir et réaliser votre projet

Propriétaire Occupant, améliorez votre résidence principale :

Nb de personne(s) composant le ménage	Plafond revenu fiscal de référence
1	18 598 €
2	27 200 €
3	32 710 €
4	38 215 €
5	43 742 €
Par personne supplémentaire	+ 5 510 €

Mis à jour le 23/01/2018

- ✓ Revenu fiscal de référence ne dépassant pas le plafond réglementaire de l'Anah,
- ✓ Résidence datant de plus de 15 ans,
- ✓ Travaux **non commencés** et réalisés par des professionnels du bâtiment,
- ✓ Engagement d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant 6 ans.

Aides de l'Anah complétées par les aides du Pays Sancerre Sologne :

Travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (gain minimum de 25% de la performance énergétique)

De 45 à 60% du montant HT des travaux*

Travaux lourds pour réhabiliter un logement dégradé

Jusqu'à 60% du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux de 2 000€ maximum.

Propriétaire Bailleur, rénovez un logement locatif :

- ✓ Bâtiment construit depuis plus de 15 ans,
- ✓ Travaux non commencés et réalisés par des professionnels du bâtiment,
- ✓ Engagement de louer le logement pendant 9 ans en respectant un plafond de loyer (6,95€/m²/mois) destiné à des locataires sous conditions de ressources.

Aides mobilisables (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat) :

Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé

Jusqu'à 35 % du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux de 1 500€

Travaux d'amélioration de la performance énergétique (gain minimum de 35% de performance énergétique)

Jusqu'à 25% du montant HT des travaux* + prime Habiter Mieux de 1 500€

**sous réserve du respect des conditions d'éligibilités de l'ANAH*